

CHAMBRE DES DÉPUTÉS



Luxembourg, le 27 janvier 2021 Dépôt : Laurent Mosar Groupe politique CSV Pよ ギギ45

Couverture de risques volontaire et moratoire sur prêts

La Chambre des Députés,

Considérant que dans le contexte de l'actuelle crise sanitaire, nombreux ont été les acteurs qui ont fait preuve de solidarité,

Qu'à cet égard, il y a notamment lieu de saluer la participation des assureurs et réassureurs à l'émission obligataire étatique du 21 avril 2020,

Qu'il convient également de rappeler le moratoire de 6 mois sur les crédits accordés aux entreprises luxembourgeoises avant le 18 mars 2020 auquel s'étaient engagées 6 banques de la place financière,

Que la pandémie et les mesures de lutte contre celle-ci, en ce y compris les restrictions à l'exercice de certaines activités continuent à sévir et risquent de lourdement impacter les secteurs concernés,

Invite le Gouvernement,

à entrer en pourparlers avec les acteurs en question pour qu'ils fassent de nouveau preuve de solidarité,

à inciter les établissements de crédit à consentir de nouveaux moratoires aux entreprises luxembourgeoises pour leur assurer les liquidités nécessaires dans cette phase de la pandémie,

à inciter les compagnies d'assurance à soutenir financièrement les preneurs d'assurance en couvrant une partie des pertes d'exploitation liées à la pandémie actuelle, malgré l'absence de couverture dudit risque par les polices d'assurance actuellement en place,

à informer la Chambre des Députés des résultats du groupe de travail regroupant des acteurs du secteur de l'assurance et des représentants du ministère des Finances.

- MOJAR

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembour, Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30

www.chd.lu

Harrine Martine